

Les élections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales sont les **20 et 27 juin 2021**.



Qui peut voter ?

Tous les citoyens de **nationalité française** âgés de **18 ans ou plus** peuvent voter aux élections locales.

Pour voter, je dois m'inscrire sur la **liste électorale** de la ville où j'habite.

Si je suis né dans un **pays de l'Union Européenne**,

Je peux aussi m'inscrire sur la liste électorale de la ville où j'habite pour voter.



Comment faire pour s'inscrire sur les listes électorales ?

Je peux m'inscrire sur les listes électorales :

- **sur internet** sur Mon Service Public,
- **par courrier** en téléchargeant le formulaire sur Mon Service Public
- **en personne** dans les mairies de quartier ou à l'hôtel de ville au service Elections.



Pour m'inscrire sur la liste électorale de ma ville, je dois :

- Prendre ma **carte d'identité** ou un **document officiel** avec une photo de moi.

Par exemple : mon passeport, mon permis de conduire

- Apporter un **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois.

Un justificatif de domicile c'est un document qui prouve que je vis bien à mon adresse.

Par exemple : une facture d'électricité, de téléphone, un avis d'imposition...

- Remplir le **formulaire d'inscription** sur les listes électorales.



Le vote par procuration

Avant les élections, je peux demander à quelqu'un d'autre de voter à ma place.

On appelle cela **voter par procuration**.

Pour cela, je dois faire une demande

dans la ville où je vis ou dans la ville où je travaille.

Je peux faire ma demande sur internet

ou aller dans un **commissariat** ou à la **gendarmerie**.



Comment voter ?

Avant les élections, je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales et où se trouve mon bureau de vote.

Je peux trouver ces informations sur le **site internet** de la Ville : www.chambery.fr

Pour voter le jour des élections, je vais dans mon bureau de vote.

J'apporte une **pièce d'identité** et ma **carte d'électeur** si j'en ai une.

Pour qui on vote ?

Pendant les élections régionales,

on vote pour élire les **conseillers de la région Auvergne Rhône Alpes**.

Pendant les élections départementales,

on vote pour élire les **conseillers du département de la Savoie**.



Le rôle du département



Le département a plusieurs missions.
Il s'occupe de l'action sociale pour :

- les **enfants**,
- les **personnes handicapées**,
- les **personnes âgées**.



Il verse aussi le **revenu de solidarité active** (RSA).



Le département gère les **collèges**.

Il peut aussi s'occuper des services de **transport spécial des élèves handicapés** vers les établissements scolaires.



Le département protège les habitants contre les incendies et gère les **sapeurs-pompiers**.



Il s'occupe aussi des **routes du département**.



Le rôle des régions



La Région a plusieurs missions :

- elle soutient les **entreprises, l'innovation et l'agriculture**,
- elle organise les **transports entre les villes** (comme les lignes TER),



La région s'occupe des **lycées**.



La région et le département s'occupent ensemble de certaines missions comme :

- la **culture**,
- le **sport**,
- le **tourisme**,
- l'**éducation populaire**.